

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 11927
Numéro SIREN : 850 409 848
Nom ou dénomination : RC PART

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2022 sous le numéro de dépôt 166606

RC PART

Société par Actions Simplifiée au capital de 21 541 135 euros

Siège social : 29 bis rue d'Astorg 75008 PARIS

850 409 848 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE SURVEILLANCE
DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le 30 Novembre,
A 18 h,

Les membres du Comité de Surveillance de la société RC PART ont décidé de se réunir au siège social sans délai conformément à l'article 15.6 des statuts de la Société.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

M Christophe RAMOISY
M Etienne ALLILAIRE
M Alain MAINE
Mme Kim NEYRET
M Nicolas CLINCKX

Le Comité est présidé par Monsieur Christophe RAMOISY, président du Comité de Surveillance.

Le Président constate que tous les membres du Comité de Surveillance assistent à la réunion et déclare qu'en conséquence, le Comité peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Comité de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre sur la fin anticipée du mandat du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle au Comité de Surveillance que

M Miguel SIERRA, fondateur de la Société, et principal actionnaire de la société THIRY, Directeur Général de la Société, est décédé le 14 Septembre 2022 ;

Dès lors, le mandat de Directeur Général de la Société confié à la société THIRTY n'a pas vocation à perdurer,

C'est pourquoi il est proposé de mettre un terme à ce mandat par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance décide à l'unanimité, conformément à l'article 15.6 des statuts de la Société, de révoquer la société THIRTY de ses fonctions de Directeur Général avec effet immédiat sans procéder à son remplacement et ce conformément à l'article 14-1 des statuts de la Société.

Le Comité de Surveillance donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Comité de Surveillance.

Monsieur Christophe RAMOISY
Président et membre
du Comité de Surveillance

Monsieur Etienne ALLILAIRE
Membre du Comité de Surveillance

Monsieur Alain MAINE
Membre du Comité de Surveillance

Monsieur Nicolas CLINCKX
Membre du Comité de Surveillance

Madame Kim NEYRET
Membre du Comité de Surveillance